



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 14 octobre 2011 - n° 148/D030

Commission nationale d'évaluation du recensement de la population

Réunion du 4 avril 2011

Président : Monsieur Jean-Claude Frécon (sénateur de la Loire)

Rapporteurs : Madame Brigitte Belloc (Direction générale des collectivités locales)
Monsieur Pierre Bertinotti (Contrôle général économique et financier)

Rappel de l'ordre du jour

1. Validation du compte-rendu de la réunion précédente (14 octobre 2010)
2. Renouvellement de la Commission
3. Diffusion des populations légales 2008 et réaction des communes
4. Point d'information (provisoire) sur la collecte 2011
5. Le projet Homere : Harmonisation des outils et modernisation du recensement
6. Mandat du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire
7. Point sur le RIL
8. Points divers

PJ : liste des membres de la Commission suite au renouvellement

Liste des participants

Jean-Claude Frécon	Président de la commission
Brigitte Belloc	Rapporteur
Marie-Hélène Bouldard	Personnalité qualifiée (Mairie de la Roche sur Yon)
Nicole Cadenel	Insee
Chantal Cases	Directrice de l'Ined, vice-présidente
Pascale Caudron	Secrétariat Cnis
Annie Chanut	Insee
François Clanché	Insee
Olivier Crepin	Assemblée des communautés de France
Jean-Philippe Damais	Association des maires de France
Gérard-François Dumont	Personnalité qualifiée (Université Paris IV Sorbonne)
Wilfried Faucher	Association des ingénieurs territoriaux de France
Michel-Henri Gensbittel	Personnalité qualifiée (société française de statistiques)
Bettina Knauth	Personnalité qualifiée (Eurostat)
Maryse Larpent	Fédération nationale des agences d'urbanisme
Philippe Louchart	Personnalité qualifiée (IAURIF)
Fabrice Millereau	Association des petites villes de France
Claude Vasquez	Association des maires des villes et banlieues de France
Dalila Vienne	Secrétariat Cnis

Absents excusés

Pierre Bertinotti	Rapporteur
Jean-Claude Bloch	Association des maires de grandes villes de France
Odile Bovar	Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (Datar)
Christine Lair	Association nationale des élus du littoral
Jean Ousset	Association des petites villes de France
Eric Schietse	Association des maires ruraux de France
Guy Vaxelaire	Association nationale des élus de la montagne

En ouverture de la séance, le président fait la liste des présents, des absents excusés ou non. Ont été conviés à cette réunion l'ensemble des représentants des associations, nommés avant le renouvellement de la Commission (voir point 2), et ceux désignés par leurs organismes dans le cadre du renouvellement.

Il remercie l'ensemble des participants de leur présence, et passe à l'ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 14 octobre 2011.

Le président soumet le projet de compte rendu de la réunion précédente à l'approbation des membres de la commission.

M. Dumont, M. Faucher expriment des demandes de compléments et **M. Vasquez** fait une proposition de clarification d'énoncé qui lui est attribué. Suite à ces observations, le compte rendu¹ est adopté ainsi modifié et sera mis en ligne sur le site.

2. Renouvellement de la Commission (voir PJ)

Conséquences du décret relatif au Cnis du 20 mars 2009, l'arrêté du 17 juin 2009 a précisé les modalités d'organisation de la Cnerp, abrogeant l'arrêté précédent du 27 avril 2005.

Le Cnis va publier dans les jours à venir² l'arrêté précisant la liste des 8 personnalités qualifiées dont le président. Ces nominations sont les seules à devoir passer par un arrêté.

Les autres membres de la Cnerp doivent être désignés par les ministères, organismes ou associations d'élus, qu'ils sont appelés à représenter. Ce point a déjà été évoqué lors des réunions précédentes : malgré de nombreuses relances du Cnis et du président, les associations d'élus n'ont pas toutes fait l'effort de nommer des représentants à la Commission : 1 titulaire et 1 suppléant.

Le président regrette particulièrement le fait que l'Association des communes touristiques ne désigne pas de représentant. Il note également l'absence systématique des représentants du Ministère chargé de l'outre mer. La majorité des associations ou institutions ont cependant nommé des représentants. La Commission prend acte de ces nominations.

En annexe de ce compte rendu est jointe la liste actualisée des membres, qui seront convoqués à la prochaine réunion.

3. Diffusion des populations légales et réaction des communes

M. Clanché rappelle que la diffusion des populations légales 2008 a eu lieu en fin d'année 2010.

Les résultats ont été envoyés par courrier aux maires des 36682 communes concernées, accompagnés cette année des deux documents pédagogiques à destination des élus, élaborés par la commission en 2009/2010 « Comprendre la population légale de votre commune » et « Des populations légales au calcul de la DGF³ ».

Les Directeurs régionaux de l'Insee ont porté eux-mêmes ces chiffres aux communes dans le cas où ils nécessitaient des explications complémentaires (en cas de baisse inattendue de la population par exemple).

La publication des populations légales a fait l'objet d'un décret le 30/12/2010, publié le 31/12/2010. Ce décret est accompagné d'un décret modificatif publié fin mars portant sur 96 habitants de deux communes de Normandie : cette « erreur » est la conséquence d'une inversion dans les séries de taxe d'habitation entre 2 communes qui se sont séparées en 2006.

¹ Il est disponible, daté du 6 avril 2011, sur le site du CNIS.

² Arrêté du 20 Avril paru au JO du 29 avril 2011

³ Ces documents sont en ligne sur les sites de la DGCL, et devraient être aussi sur le site du CNIS. Le premier cité est sur le site de l'Insee.

3.1 Réaction des communes début 2011

Les communes sont de moins en moins nombreuses à demander des explications à l'Insee sur les données de population légale : 1020 début 2009, 456 en 2010 et 321 début 2011. Il faut noter que les élus ont apprécié le document explicatif qu'ils avaient déjà pu se procurer à l'occasion du Salon des Maires.

Sur ces 321 communes, 246 sont des communes de moins de 10.000 habitants, qui formulent en général leur demande d'explication par téléphone, notamment sur les écarts entre les résultats de la collecte et les chiffres de population légale.

75 sont des grandes communes qui adressent plus souvent des courriers écrits, remettant parfois en cause le mode de calcul et demandant des explications sur la précision des données.

Parmi elles, une trentaine de communes (contre 10 en 2010) ont réagi vivement, ne comprenant pas l'évolution à la baisse entre la population légale référence 2008 et la population légale référence 2007.

Un courrier de Monsieur Ousset (voir point divers) au président a également relayé ces interrogations issues de communes dont la population légale baisse.

Effectivement, la différence entre les populations légales N-1 et N peut provenir

- de la réalité de l'évolution N/N-1 (que l'on ne mesurait jamais avant la rénovation du recensement)
- de la marge d'incertitude liée au sondage.

On peut calculer cette marge d'incertitude sur les résultats : le degré de précision tient compte du nombre de logements, et de la variabilité des données observées au sein de l'enquête.

Dans le cas des grandes communes, plus de la moitié ont enregistré une baisse de la population légale entre les millésimes 2007 et 2008. Pour 80%, cette différence est inférieure à la marge d'incertitude : la baisse de population n'est pas significative. Sur les 200 communes pour lesquelles la différence est supérieure à la marge d'incertitude, les résultats se situent dans la tendance des années précédentes pour 150 et représenteraient un retournement de tendance pour les 50 restants.

Cette notion de marge d'incertitude, liée au sondage, nécessite de faire de la pédagogie auprès des élus (cf. Article de la Gazette des Communes en mars 2011).

Une fiche de 6 pages sur la marge d'incertitude existe sur le site Insee, dans l'espace consacré au Recensement.

L'Insee, à partir des données collectées entre 2004 et 2009, peut apporter des éléments utiles dans le dialogue avec les collectivités.

3.2 Marge d'incertitude : Que peut-on en dire ? Comment l'expliquer ?

M. Clanché présente quelques éléments sur la marge d'incertitude liée au sondage tirés des travaux en cours dans son département.

Il est essentiel de rappeler que la marge d'incertitude liée au sondage n'est qu'un des éléments de l'incertitude. La qualité du RIL, de la collecte ou du traitement post collecte sont des facteurs qui ont des impacts beaucoup plus forts sur la précision des chiffres.

Sachant qu'on considère que le niveau de 1% est très bon pour la qualité d'un recensement, les résultats obtenus montrent que la marge d'incertitude liée au sondage est remarquablement faible.

Au niveau de la France entière, la marge d'incertitude est de 0,02% soit, pour 63 millions de personnes, plus ou moins 15 000 habitants. Si l'on se place au niveau d'une région, cette marge varie selon la taille de la région : elle sera ainsi de plus ou moins 10 000 habitants en Ile de France (soit 0,05% de la population de la région), mais de seulement 2 000 habitants pour une région comme la Lorraine ou 1 000 habitants pour la Corse. De même, pour les départements et les communes, on a calculé les marges d'incertitude liées au sondage : elles sont de l'ordre de 1 200 habitants pour les communes de plus de 100 000

habitants (0,4%), et de 300 habitants pour celles qui ont entre 10 000 et 20 000 habitants. Cette marge d'incertitude est symétrique : il n'y a pas plus de raison que la véritable valeur soit plus ou moins élevée que le chiffre calculé.

Ces résultats établis à partir des données collectées sur les années 2005 à 2009 sont nettement inférieurs aux simulations qui avaient été réalisées à partir des données de 1999.

La question se pose : Faut-il expliquer la marge d'incertitude aux élus et comment ? Sans qu'il y ait de remise en cause du recensement par les élus ? Comment faire de la pédagogie ?

M. Gensbittel remercie **F.Clanché** pour ces éléments d'information, et insiste sur l'importance d'éviter l'assimilation entre les sondages aléatoires et les sondages d'opinion réalisés le plus souvent par la méthode des quotas. Il s'interroge aussi sur les effets de seuil qui pourraient résulter de différences non significatives.

Mme Cases souligne la nécessité pour l'Insee de publier ces résultats par simple respect du code de bonnes pratiques, et d'examiner les modalités de diffusion sans paraître alarmiste.

Mme Boulidard souhaite que l'Insee réactualise ses fiches sur la précision, compte tenu de ces éléments, et détaille les résultats par strate pour les communes au-dessus de 50000 habitants.

Elle s'interroge sur la communication autour de la marge d'incertitude sur des populations légales, qui se traduit par des conséquences financières, alors que celle sur les résultats statistiques paraît relativement plus facile.

Mme Knauth rappelle que ces marges d'incertitude liées au sondage constituent une part faible par rapport à toutes les autres sources d'erreur qui ne peuvent pas être mesurées.

De plus ces marges d'incertitudes s'avèrent plus faibles que celles relevant d'un recensement traditionnel.

M. Dumont considère que la transparence est essentielle et qu'on ne peut pas donner les résultats sans fournir la méthode. Il suggère d'entreprendre une démarche d'explication.

M. Gensbittel souhaite insister sur le fait que la plupart des sources d'erreur ne peuvent pas être mesurées et rappelle que ce recensement s'appuie sur un dispositif générateur d'une plus grande qualité (RIL, professionnalisation des agents recenseurs).

F.Clanché, en réponse aux remarques et questions diverses, confirme les résultats France entière : c'est effectivement un niveau très faible pour la marge d'incertitude, quand la plupart des pays européens s'accordent sur un objectif qualité à 1% près.

Il rappelle que l'Insee assure déjà une grande transparence sur le recensement, puisque des chiffres de précision et un document sur la qualité du Recensement, dans une version moins optimiste que les éléments nouveaux présentés ici, sont disponibles sur le site.

Dans les bases de données à l'Iris, toutes les données de précision (coefficient de variation) sont systématiquement indiquées.

L'Insee a pour objectif de les mettre à jour à partir des travaux récents, et de diffuser ces résultats tout en montrant que si le sondage introduit une petite imprécision, celle-ci est largement compensée par l'amélioration de la qualité à travers le nouveau dispositif. Les taux d'oubli ou de double-comptes dans les recensements précédents n'étaient pas du tout négligeables.

Les variations annuelles de population légale ont effectivement des conséquences financières en matière de dotation globale de fonctionnement, d'autant plus visibles que le niveau global des dotations est gelé. Les conséquences sur les franchissements de seuils ont été réglées en matière électorale, mais ne sont pas toujours connues par les élus.

M Louchart évoque la difficulté à réconcilier les flux (état civil, flux migratoires) et les stocks 2006, 2007, 2008 issus du recensement au niveau régional en Île de France.

M Clanché indique que l'Insee a bien repéré cette difficulté de bouclage au niveau régional. Des travaux sont en cours qui mobilisent d'autres équipes que celle affectée au recensement. L'objectif est de clarifier le dossier avant la diffusion du point 2009, quatrième point de la série.

M Frécon conclut en attirant l'attention sur la pédagogie nécessaire pour élaborer un document sur la marge d'incertitude liée au sondage, même si ce document n'a pas vocation à être diffusé aussi largement que les documents pédagogiques cités ci-dessus.

4. Bilan de la collecte 2011

Mme Cadel présente un bilan « provisoire » de la collecte 2011, celle-ci ayant lieu du 20 janvier au 19 (ou 26) février 2011. Elle a concerné 8109 communes, 7 655 petites et 956 de plus de 10 000 habitants.

Il faut rappeler que pour la première fois, il y avait une enquête associée, l'enquête Famille Logements.

Le profil des acteurs est mieux connu grâce une enquête spécifique réalisée cette année : 513 superviseurs y ont participé, dont 424 cadres de l'Insee ; le taux de renouvellement annuel est de 22%. Les résultats détaillés de cette enquête seront présentés à la Commission lors de sa prochaine réunion.

Les coordonnateurs communaux sont à 97% des agents communaux dans les grandes communes (taux de renouvellement annuel d'environ 15%). Dans les petites communes, 20% sont des élus.

Les coordonnateurs communaux rencontrent parfois des difficultés (candidatures insuffisantes) pour recruter des agents recenseurs, notamment dans les communes de 5 à 1000 habitants. De plus, environ une commune sur 10 est confrontée à des abandons de la part des agents recenseurs en cours de collecte.

Ce sont environ 23 000 agents recenseurs qui ont participé par la collecte cette année. Ces agents recenseurs sont mieux connus grâce à l'interrogation faite pour la première fois, par l'intermédiaire des coordonnateurs communaux. Ils sont le plus souvent agents communaux dans les grandes communes, chômeurs ou des retraités dans les petites communes. 45% réalisent la collecte pour la première fois (1 sur 3 en grande commune, 2 sur 3 en petite), mais 40% en sont au moins à leur quatrième (4 sur 10 en grande commune, un sur 10 en petite).

M. Gensbittel propose d'utiliser les bilans de collecte des années 2004 à 2009 pour montrer la « stabilité » des acteurs du recensement, et ce phénomène de professionnalisation des agents recenseurs, qui est un élément essentiel de l'amélioration de la qualité.

La collecte sur le terrain :

Elle s'est déroulée de façon satisfaisante, ayant de plus bénéficié d'une météo clémente.

60% des communes utilisent l'outil internet qui leur est proposé pour renvoyer leurs indicateurs d'avancement de la collecte, mais elles sont encore nombreuses à ignorer ce dispositif.

Seules 2 communes ont demandé un report de plus de 3 jours sur la collecte, et 211 ont demandé une autorisation de prolongation de 3 jours ou moins : c'est nettement moins qu'en 2011. Les communes les plus concernées sont celles de 5 à 1 000 habitants.

De même le taux de FLNE (provisoire) apparaît globalement remarquablement stable depuis 2008, autour de 3%, 5% pour les grandes communes et 2,2% pour les petites communes. La collecte est cependant plus difficile dans les grandes régions urbanisées, et le taux de FLNE plus important.

L'enquête associée ne semble pas avoir eu d'impact ni sur les délais de collecte, ni sur le taux de FLNE.

Les nouveaux outils de gestion 2011 :

Les communes ont bénéficié de nouveaux outils qui ont été très appréciés, notamment dans les « plus petites » des grandes communes.

Ce sont d'une part un document de 4 pages sous la forme d'un « aide mémoire » qui résume les tâches à accomplir par les agents recenseurs et d'autre part de deux documents

courts (recto-verso) pour aider les communes dans le recrutement et la rémunération des agents recenseurs. 16% des communes se sont adressées aux centres de gestion de la FPT pour se faire aider dans la gestion des agents recenseurs.

L'Insee a restreint sa communication pour des raisons budgétaires, mais les chroniques envoyées aux radios locales ont été abondamment reprises et les communes ont peu utilisé le kit de communication « personnalisable » dont elles disposaient également.

Les spécificités de la collecte 2011 :

La collecte des habitations mobiles et des sans abri s'est déroulée selon le même protocole que celui de 2006 : mis à quelques difficultés sur Paris pour travailler avec les associations, elle n'a pas posé de soucis majeurs

L'enquête auprès des marinières menée par internet n'a pas recueilli beaucoup de réponses : des rappels ont dû être effectués par SMS, puis par téléphone, pour s'assurer que tous les marinières encore en exercice ont bien pu participer au recensement.

Le recensement à Saint Pierre et Miquelon est en cours : il a lieu du 14 mars au 9 avril.

L'enquête associée « Famille et logements » (EFL) :

Cette enquête s'est bien passée globalement. Environ 400 000 personnes ont été interrogées dans 1437 communes, lesquelles avaient conclu une convention avec l'Insee. 365 000 bulletins ont été reçus, soit un très bon taux de réponse, équivalent entre hommes et femmes, et meilleur dans les petites communes que dans les grandes.

Le maire de Deauville, après avoir signé la convention en juillet, est revenu en décembre sur sa décision et n'a plus souhaité mener cette enquête. Ses critiques envers cette enquête et l'intérêt du questionnement ont été reprises abondamment dans la presse, et suivies d'une polémique sur la confidentialité du questionnement : Des élus localisés dans quelques communes de Haute Normandie se sont émus de la proximité entre les enquêteurs (agents communaux) et les enquêtés, alors que les thèmes abordés dans l'enquête étaient très personnels.

Ces incidents ont-ils eu un impact très faible sur l'enquête Famille Logement et n'ont pas eu de conséquence sur le recensement lui-même.

Mme Cases souligne le très bon taux de réponse de cette enquête et la remarquable communication de l'Insee lors de cette polémique. Elle note qu'on aurait sans aucun doute pu donner plus de consistance à l'engagement de confidentialité en prévoyant la remise des questionnaires sous enveloppe.

Le président rappelle que c'est grâce à l'appui de la Cnerp que cette enquête associée a pu être menée.

5. Harmonisation des outils et modernisation des enquêtes de recensement

M. Guèdes, directeur du projet Homere depuis septembre 2010, fait le point sur l'avancement des travaux.

5.1 Ce programme HOMERE fédère 3 axes de progrès

- **Mise en place de la collecte du recensement par internet** : c'est l'objectif le plus visible pour le grand public, et il est inscrit dans le volet 2 de la RGPP.

La collecte par internet constitue une alternative à la réponse papier ; c'est une possibilité offerte au ménage, qui est plus conviviale et de meilleure qualité, car le questionnaire électronique permet de fournir de l'aide en ligne. De plus on peut espérer que des ménages qui ne souhaitent pas passer par l'agent recenseur soient plus enclins à répondre par internet. Pour l'Insee, c'est une promesse d'économie de moyens (saisie des données, manipulation de papier). Pour les communes, cela doit permettre de diminuer le nombre de déplacements de l'agent de recenseur.

- **Modernisation des outils de suivi et de pilotage de la collecte** (Insee et communes) : ces outils ont été mis en place au fur et à mesure des besoins et ne communiquent pas entre eux.

Les futurs outils seront plus performants pour l'ensemble des acteurs, y compris les agents recenseurs (moins de redondances et de recopies).

- **Révision des outils de contrôle et du traitement des informations collectées** (Insee), notamment pour détecter les anomalies de façon plus précoce.

Le but est de réintroduire plus d'efficacité par des contrôles plus ciblés qu'actuellement. L'Insee pourra être plus réactif vis-à-vis des communes qui rencontrent des difficultés.

Il existe des interférences entre ces 3 projets qui ne sont pas indépendants.

Le cadre général de ce projet Homere est défini, mais il existe des scénarii plus ou moins ambitieux de développement liés au problème d'identification du ménage qui répond sur internet et aux conséquences sur l'organisation de la distribution des questionnaires.

Les acteurs de ce programme Homere sont les équipes Insee (12 personnes dont 6 informaticiens, les groupes utilisateurs (superviseurs, coordonnateurs communaux et équipes RP des DR) dans les inter-régions de Lyon et Paris, et les instances classiques du RP, dont la Cnerp.

5.2 Le cadre général du programme Homere

Le rôle des acteurs est inchangé : la Direction générale de l'Insee est responsable de la conception et l'organisation générale, les Directions régionales de l'Insee assurent le pilotage, le suivi, le contrôle opérationnel de 2e niveau, les superviseurs le premier niveau de suivi et contrôle de la collecte tandis que dans les communes les coordonnateurs communaux ont en charge le suivi et le pilotage fin de la collecte, la gestion et la direction des agents recenseurs. Enfin ces derniers restent au cœur de la collecte : ils déposent les questionnaires à tous les ménages et s'assurent que tous répondent, sur papier ou sur internet. Les principes suivants sont actés

- Le questionnaire par internet (copie conforme du questionnaire papier, déjà élaboré), qui ne comporte pas plus de contraintes que le questionnaire papier.
- La procédure de dépôt/retrait : ne pourront répondre par internet que les ménages prévus dans l'échantillon.
- Le remplacement des outils (mis à disposition des communes, des agents recenseurs ou en DR Insee) par un seul outil commun.
- La dématérialisation des fiches d'adresse non enquêtées (Fane) et des fiches navettes
- Le suivi de la collecte par zone d'agent recenseur (gestion fine du travail)

- La capacité d'exporter des états vers la gestion de la paye des agents recenseurs.

Ce projet aura un impact sur les communes : si leur rôle est inchangé, leur travail sera facilité par un outil plus performant et plus communicant. Leur charge sera allégée (pas de ressaisie des indicateurs de contrôle). La dématérialisation des Fane et des fiches navettes sera un réel progrès. La commune sera informée en temps réel des réponses par internet, y compris du nombre de bulletins remplis pour chaque logement.

La possibilité d'informer les agents recenseurs en temps réel des réponses par internet existe aussi, ce qui permettra d'éviter des déplacements inutiles.

La nécessité d'identifier le ménage qui répond par internet a des conséquences sur l'organisation et la distribution des questionnaires, d'où la construction de trois scénarios plus ou moins ambitieux :

- 1) un scénario dit « simple » où le ménage est repéré par le rang d'adresse et le rang de logement indiqués dans le cadre rempli par l'agent recenseur.

Ces informations (que l'agent recenseur devra avoir renseignées, ce qui n'est pas toujours assuré actuellement) seront saisies par le ménage sur internet.

- 2) un scénario qui repose sur le principe que le questionnaire est identifié au logement où il a été déposé, via un scanner. L'agent recenseur doit donc être équipé d'un scanner.

L'information est donnée en temps réel sur le dépôt et le retrait.

- 3) un scénario encore plus technologique qui dématérialise le carnet de tournée : les informations figurent sur un matériel électronique (tablette tactile, par exemple).

Ce scénario est encore plus coûteux puisqu'il faut équiper les 22000 agents recenseurs d'une tablette tactile et assurer la maintenance du matériel.

Le choix entre ces trois scénarios sera fait au cours de l'été 2011.

5.3 Le calendrier prévu

Le calendrier prévu est le suivant :

- 2010 développement du questionnaire sur internet
- 2011 développement de l'outil de gestion commun
- 2012 tests sur le terrain
- 2013 premier déploiement avec la première version de l'outil de gestion
- 2014 2ème version de l'outil de gestion

A une interrogation de **M Louchart** sur la qualité du repérage et l'éventualité d'utiliser des systèmes de géo-localisation, il est répondu que les outils Homere sont construits pour être le plus compatible possible avec le projet RIL2 de rénovation du RIL.

M Frécon, président, note que ce projet Homere a bien tenu compte des revendications des maires qui souhaitent être informés en temps réel sur la collecte, qu'elle soit sous format papier ou électronique

6. L'évolution du questionnaire dans les années à venir

Un groupe de travail co-présidé par **M. Frécon** et **Mme Cases** avec 2 co-rapporteurs **M. Clanché** et **M. Oger** (Directeur régional Insee) va se mettre en place avec comme objectif de faire des propositions au 1^{er} semestre 2012 pour faire évoluer le questionnaire : le prochain questionnaire pourrait être proposé en 2014, soit 10 ans après le début du nouveau dispositif (cf. compte-rendu réunion Cnerp du 15 juin 2010). Le projet de mandat de ce groupe a été présenté au bureau du Cnis et va être validé.

Plutôt que le dispositif de 2000, dans lequel 120 personnes avaient participé au groupe de travail CNIS, le choix est, en accord avec le bureau du Cnis, de constituer un groupe très resserré de 10 à 15 personnes qui procédera à des auditions au rythme d'1 fois par mois.

L'ensemble des membres du Cnis sera informé dès que le groupe sera constitué sur la base du mandat définitif⁴.

Mme Cases insiste sur l'importance d'auditionner des utilisateurs.

M Frécon, rappelle que le questionnaire « nouveau » doit être finalisé en novembre 2012 pour être testé en 2013.

7. Travaux du Groupe de travail « Collaboration sur le RIL »

Ce groupe de travail, aujourd'hui présidé par **Mme Bouldard** a pour notamment pour objectif d'aboutir à un manuel de gestion sur le RIL à destination des communes. A la demande de la Cnerp, il a réalisé une enquête auprès des personnes chargées de suivre le RIL dans les communes de 10000 habitants et plus et d'en assurer l'expertise. **Mme Chanut**, à l'Insee, a pris en charge l'exploitation des résultats.

Mme Bouldard présente ces premiers résultats, qui nécessiteront d'être affinés, notamment selon la taille des communes, pour pouvoir faire des recommandations adaptées ensuite.

De cette enquête, envoyée par mail à 886 correspondants (taux de réponse 50%), il ressort que

80% des répondants disent connaître la notice explicative du RIL transmise par l'Insee.

Dans le cadre des opérations réalisées pour la mise à jour et l'expertise du RIL les informations sur la voirie sont transmises par 80% des Corril, celles sur les permis de construire par 50% d'entre eux.

5% des Corril ne répondent pas à l'Insee sur la demande d'adresses à confirmer.

¼ des Corril considèrent que le délai pour faire ce travail est trop court.

Seule la moitié des Corril a anticipé l'expertise traditionnelle de mai-juin par un travail en continu.

L'expertise complète du RIL est une notion qui ne semble pas être partagée.

1/3 a fait ce qu'il juge être une expertise complète sur 3 ans (2008 à 2010), et parmi eux 6 sur 10 ont capitalisé ce travail pour d'autres usages.

L'organisation des communes autour du RIL est très disparate : La nomination du Corril n'est officielle que dans la moitié des communes, alors qu'elles sont sollicitées depuis 1 an par l'Insee.

Les Corril ont un sentiment de non reconnaissance au sein de la commune, leur profil est très divers, en termes de catégorie hiérarchique, service d'appartenance. Leur charge de travail dépend de la taille de la commune.

Si 70% ont de nombreux partenaires au sein de la commune, 10% travaillent seuls.

Les Corril n'ont pas de budget propre mobilisable, et expriment des besoins de moyens en personnel ou en développement informatique.

⁴ Voir sur le site CNIS le mandat du groupe de travail

Les relations avec l'Insee sont bonnes: La quasi-totalité des CORRIL connaît leurs correspondants à l'Insee et les attentes de la DR. Cependant plus de 10% ne connaissent pas le calendrier des travaux sur la gestion du RIL.

De nombreux Corril sont en attente de formation, notamment de la part de l'Insee.

Mme Boulidard signale que le groupe de travail a prévu, à partir de cette enquête, de faire

- d'une part un retour sur les enseignements utiles pour la Cnerp
- d'autre part une synthèse à destination des élus qui accompagnerait le manuel de gestion du RIL.

M. Millereau propose de faire passer ce type d'information dans le bulletin des associations d'élus afin de sensibiliser les maires.

M. Gensbittel considère qu'il est préoccupant que certains Corril ne soient pas mieux informés, car la qualité de la gestion du RIL est à la base de la fiabilité des résultats.

M. Clanché souligne que ce questionnaire confirme la grande variabilité des situations des correspondants RIL, lesquels doivent être mieux reconnus par les responsables communaux, tout autant que les coordonnateurs communaux, enjeu sur lequel la Cnerp peut apporter son appui. La mobilisation sur la formation des Corril est également une priorité.

M. Louchart note qu'il y a dans la gestion du RIL une plus grande difficulté à prendre en compte les évolutions négatives (destruction d'immeubles, changements d'affectation) que les apparitions de nouvelles constructions). Et notamment en Ile de France les mouvements de fusion et/ou scission de logements dont le nombre est très important.

M. Clanché reconnaît ce risque d'asymétrie potentielle dans le RIL, mais les cordes de rappel sont nombreuses. Au-delà des permis de démolition repérés par Sitadel (avec des risques d'écart entre la date de la décision administrative et la date effective), les comparaisons avec les fichiers de la Poste ou de la taxe d'habitation conduisent à s'interroger sur l'existence ou non d'un logement. Et les enquêtes annuelles permettent aussi de prendre en compte les grandes adresses qui disparaissent, même si c'est avec retard.

Des croisements plus systématiques avec les fichiers fiscaux, prévus dans le projet RIL2, aideront à repérer les destructions ou changements d'affectation.

M. Damais rappelle l'utilité des contrôles sur le terrain pour la qualité du RIL, et la nécessité d'y affecter des moyens.

M. Faucher souligne que les collectivités locales ont des difficultés aussi pour repérer la date de mise en service des logements, et sont moins bien informées que les services fiscaux.

8. Points divers

M. Frécon transmet à la Commission un courrier du 22 mars de M.Ousset, membre de la Cnerp en tant que suppléant au nom de l'association des maires des petites villes de France. M.Ousset souhaite que la Commission prenne acte des difficultés que peuvent rencontrer les communes suite aux changements de seuil des populations légales, alors même qu'il existe des marges d'erreur sur la population légale (cf. point 3 de cette réunion).

La séance est levée à 16h45.

La prochaine réunion est prévue le vendredi 21 octobre 2011.

Annexe : Liste des membres de la Cnerp suite aux nominations récentes.



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 22 mars 2011

MEMBRES DE LA CNERP

Président : M. Jean-Claude FRÉCON

Rapporteur : Brigitte BELLOC

Rapporteur : Pierre BERTINOTTI

COMPOSITION

La composition de la Cnerp est fixée par l'arrêté du 17 juin 2009 relatif aux modalités d'organisation de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population du ministre chargé de l'économie, pris après avis du Conseil national de l'information statistique (NOR: ECES0913236A)

MEMBRES

1° Des représentants d'associations d'élus

2.1 L'Association des maires de France (AMF)

- Pascal BUCHET, Maire de Fontenay-aux-Roses

2.2 L'Assemblée des communautés de France (ACDF)

- Olivier CREPIN, chargé de mission à l'ACDF

2.3 L'Association des maires des grandes villes de France

- Pas de nomination

2.4 La Fédération des maires des villes moyennes

- Pas de nomination

2.5 L'Association des petites villes de France

- Fabrice MILLEREAU, vice-président de l'APVF et Maire de Beaumont-sur-Oise

2.6 L'Association des maires de villes et banlieues de France

- Claude VASQUEZ, Maire de Grigny (91)

2.7 L'Association des maires ruraux de France

- Andrée RABILLOUD, Vice-présidente des maires ruraux de France

2.8 L'Association nationale des élus du littoral (A.N.E.L)

- Jean-François RAPIN, Conseiller régional du Nord Pas-de-Calais, Maire de Merlimont (62) et membre de l'A.N.E.L.

2.9 L'Association nationale des élus de la montagne

- Guy VAXELAIRE, Maire de La Bresse

2.10 L'Association des maires des stations classées et des communes touristiques

- Pas de nomination

2.11 L'Association des maires de l'Île-de-France

- Pas de nomination

2° Des représentants d'associations de personnels territoriaux

3.1 L'Association des administrateurs territoriaux

- Pas de nomination

3.2 L'Association des ingénieurs territoriaux de France

- Wilfried FAUCHER, ville de Limoges

3.3 Le Syndicat national des secrétaires généraux et directeurs généraux des collectivités territoriales

- Christophe LEFORT, Directeur général des services de la ville de Cluses

3.4 Le Syndicat national des secrétaires de mairie

- Pas de nomination

3° Des représentants d'institutions intéressées par les modalités du recensement

4.1 L'Académie des sciences morales et politiques a Confédération générale du travail (CGT)

- Pas de nomination

4.2 Le Centre national de la fonction publique territoriale

- Mohamed AMINE, directeur de l'Observatoire de la fonction publique territoriale

4.3 La Fédération nationale des agences d'urbanisme

- Marcel BELLLOT, délégué général à la FNAU

4° Des représentants des ministres intéressés par les modalités du recensement

5.1 Un représentant du ministre chargé de l'économie

- François CLANCHÉ, chef du Département de la démographie (Insee)

5.2 Un représentant du ministre chargé des collectivités locales

- Brigitte BELLOC, chef du département études et statistiques locales (DGCL)

5.3 Un représentant du ministre chargé de l'outre-mer

- Hervé JONATHAN, chef du service de l'évaluation, de la prospective et de la dépense de l'État
- Caroline CAVADINI-MALOTAUX, chef du département de la statistique et du système d'information outre-mer (suppléante)

5.4 Un représentant du ministre chargé de l'agriculture

- Michel EHRHART, adjoint au sous-directeur du développement rural et du cheval

5.5 Un représentant du ministre chargé du développement durable

- Pas de nomination

5.6 Un représentant du délégué à l'aménagement et à la compétitivité des territoires

- Odile BOVAR, conseillère, responsable de l'Observatoire des territoires (DATAR)
- Marie-Hélène KEROUANTON, chargée de mission (DATAR) (suppléante)

5.7 Un représentant du secrétariat général du comité interministériel des villes

- Anthony BRIANT OU Corinne CHEVALIER pas de réponse officielle

5° huit personnalités qualifiées au plus nommées par le ministre chargé de l'économie

- Marie-Hélène BOULIDARD, Expert démographe
- Chantal CASES, Directrice de l'INED
- Recteur Gérard-François DUMONT, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne
- Michel-Henri GENSBITTEL, Société Française de Statistique
- François HÉRAN, Directeur de recherche à l'INED, Président de l'Association européenne des études de population

- Bettina KNAUTH, Chef d'unité « Population » à Eurostat
- Philippe LOUCHARTE, Expert démographe à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France